

Développement du parc agrivoltaïque de Goncourt

Présentation en comité de projet, le 11 juin 2025

IMAGINÉ PAR

 PHOTOSOL



www.photosol.fr



01

Les comités de Projets de la loi APER

Qu'est-ce-que les comités de projets ? Des temps de dialogue instaurés par la loi APER



Le décret du 24 décembre 2023 relatif à l'article 16 de la loi APER assure, à partir du 24 juin 2024, « *une concertation préalable des parties prenantes (...) sur la faisabilité et les conditions d'intégration dans le territoire des projets d'installation de production d'énergies renouvelables* »

→ **Tout projet d'une puissance supérieure à 2,5 MWc, en dehors des ZAER, doit faire l'objet d'un Comité de Projet.**



Une réunion doit être tenue avant le dépôt du permis de construire. Les personnes suivantes sont conviées :

Les membres de droit :

- ✓ Le **porteur de projet**,
- ✓ Un **représentant de chaque commune d'implantation** du projet,
- ✓ Un représentant de **l'EPCI** des communes d'implantation,
- ✓ Un représentant de **chaque commune limitrophe de la commune** d'implantation du projet

Les membres invités :

- ✓ La Préfète du département
- ✓ Le Président de la chambre d'agriculture du département
- ✓ Le Directeur départemental des Territoires
- ✓ L'exploitante identifiée du projet



Le Comité de projet permet l'information des élus sur le projet
Ce comité est un moment d'échange et de réponse aux questions



02

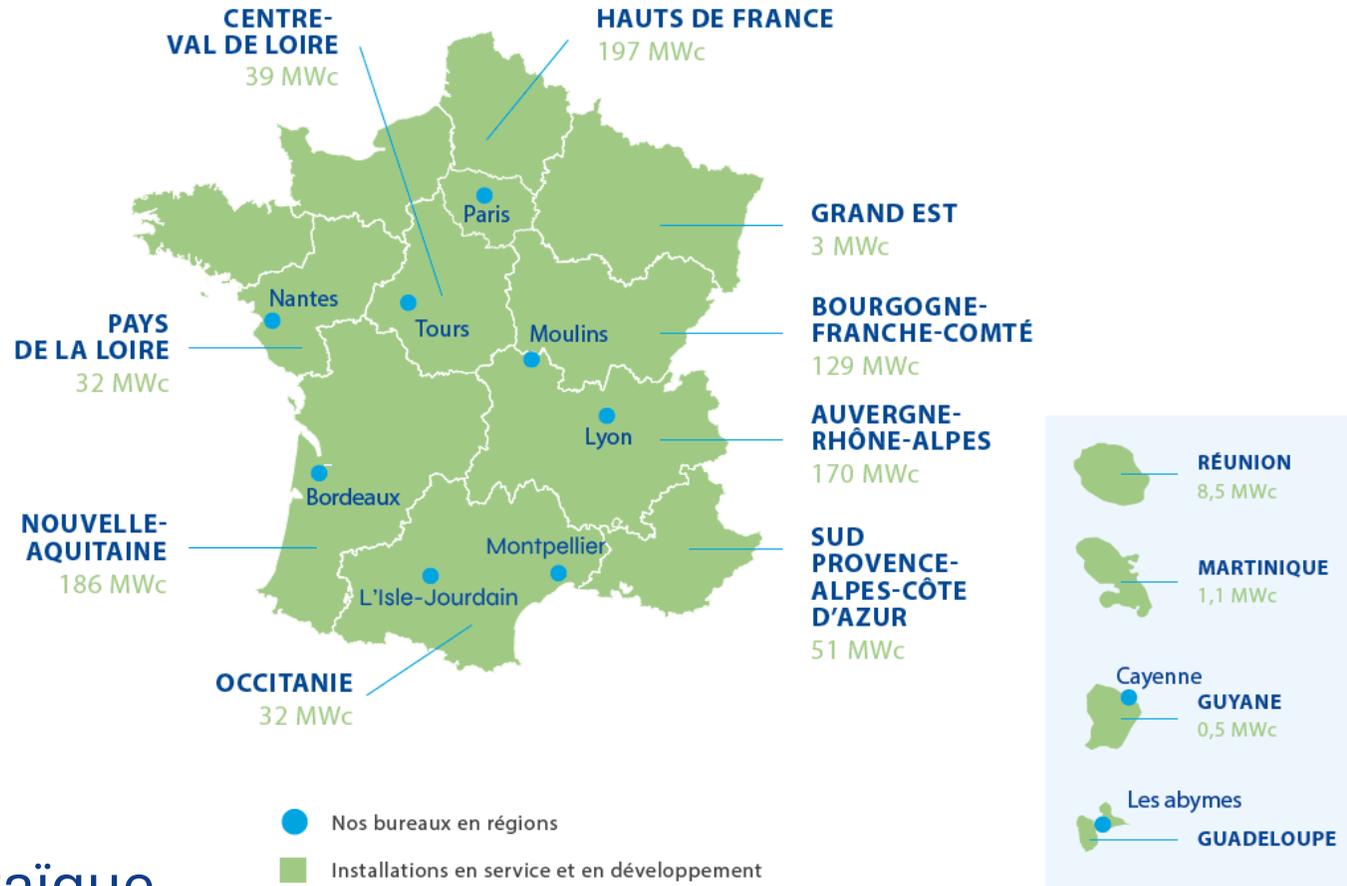
PRÉSENTATION DE PHOTOSOL

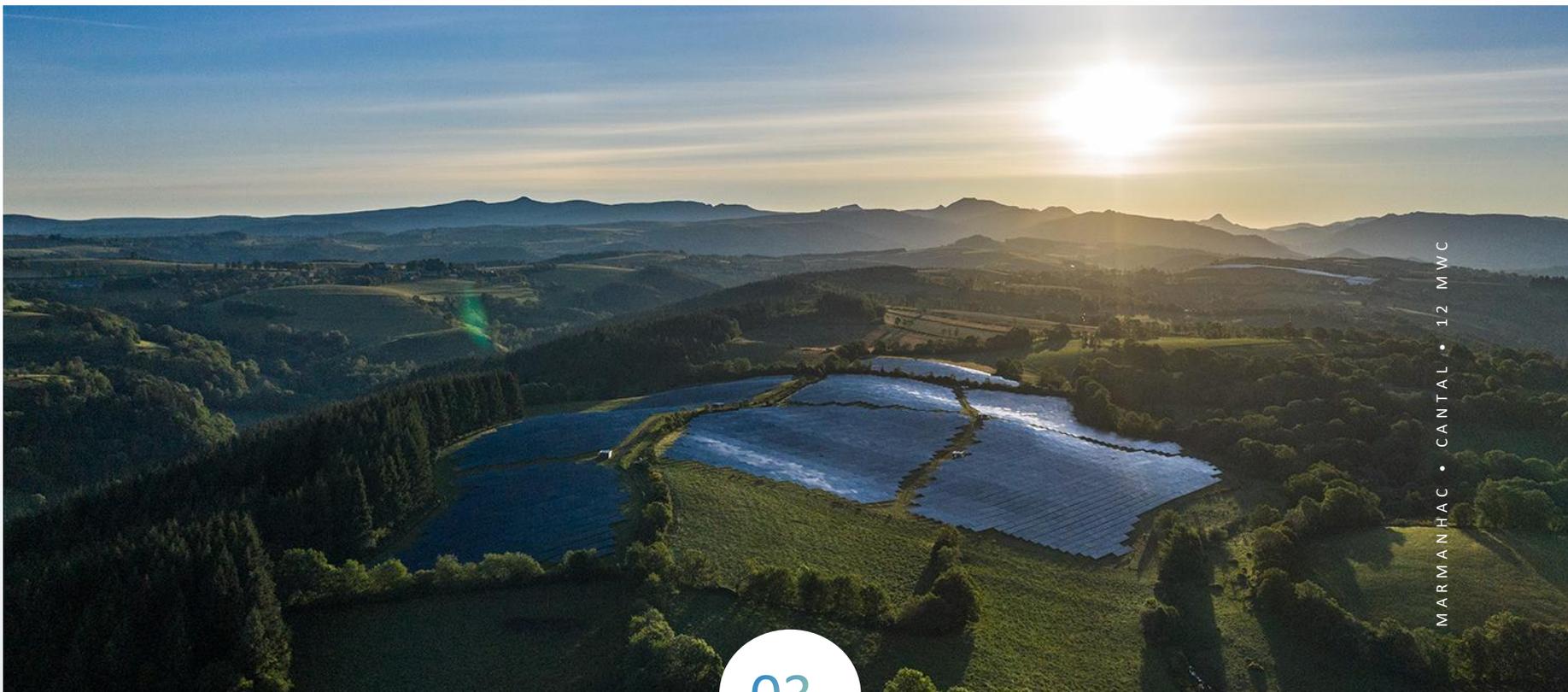
Photosol en France, 17 ans de savoir-faire

106 installations
en exploitation
ou prêtes à
construire

1,1 GWc
en exploitation
et prêts à construire

Une maîtrise de tous
les métiers du photovoltaïque





MARMANHAC • CANTAL • 12 MWC

03

Présentation du projet agrivoltaïque de Goncourt

Analyse multicritère pour sélectionner ce terrain

Critère énergétique :

- Une ressource solaire suffisante
- Une superficie exploitable suffisante
- Une topographie favorable
- Un site facile d'accès
- La possibilité d'un raccordement au réseau électrique Absence de sensibilité écologique ou paysagère forte
- Le site à l'étude ne se situant pas dans le périmètre plan de prévention des risques naturels (PPRN) ou technologiques (PPRT),

Critère agricole :

- Une pratique agricole compatible avec la mise en place d'un projet agrivoltaïque
- Des terres à faible potentiel agronomique
- Un terrain adapté à la mise en place d'un projet agrivoltaïque
- Une installation qui permettrait de pérenniser une exploitation agricole



La localisation du projet de Goncourt



Surface à l'étude : **9,5 ha**



Nature : Agricole (ovin)



Urbanisme : PLUi



Puissance pressentie : **4,5 MWc**



Coût estimé du projet : **3,6 M€**



Stade :

- ✓ 2023 : Signature promesse de bail
- ✓ 2024 : Réalisation des inventaires du volet naturel
- ✓ 2025 : Études paysagères et agricoles en cours



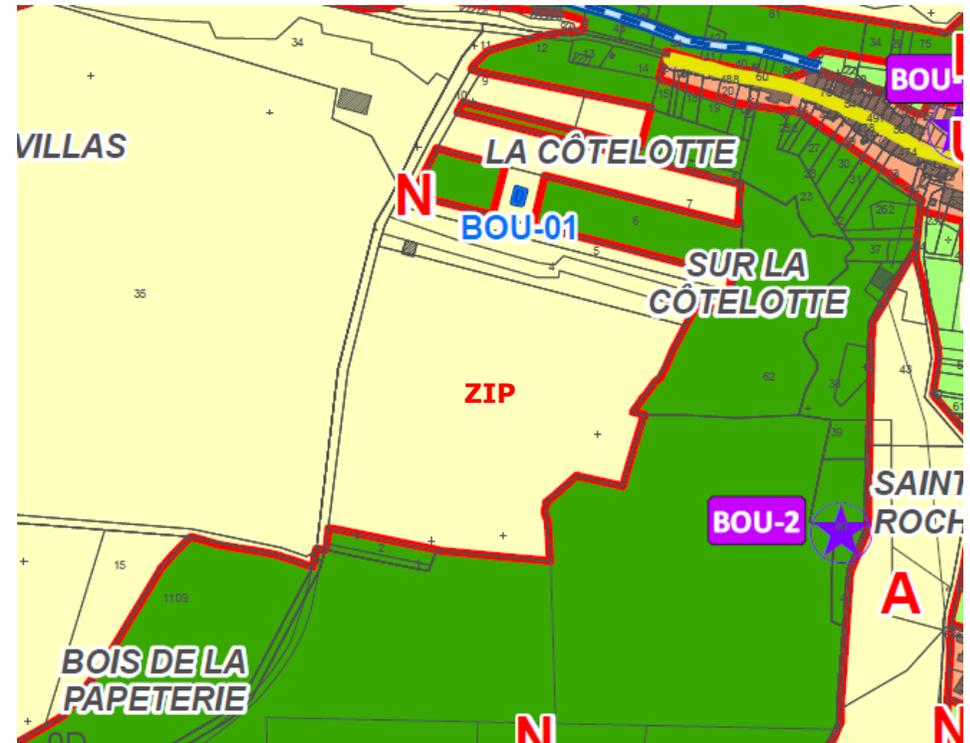
Localisation : Nord de la
commune de Bourmont-Entre-
Meuse-et-Mouzon



Le développement d'un projet agrivoltaïque compatible avec l'urbanisme

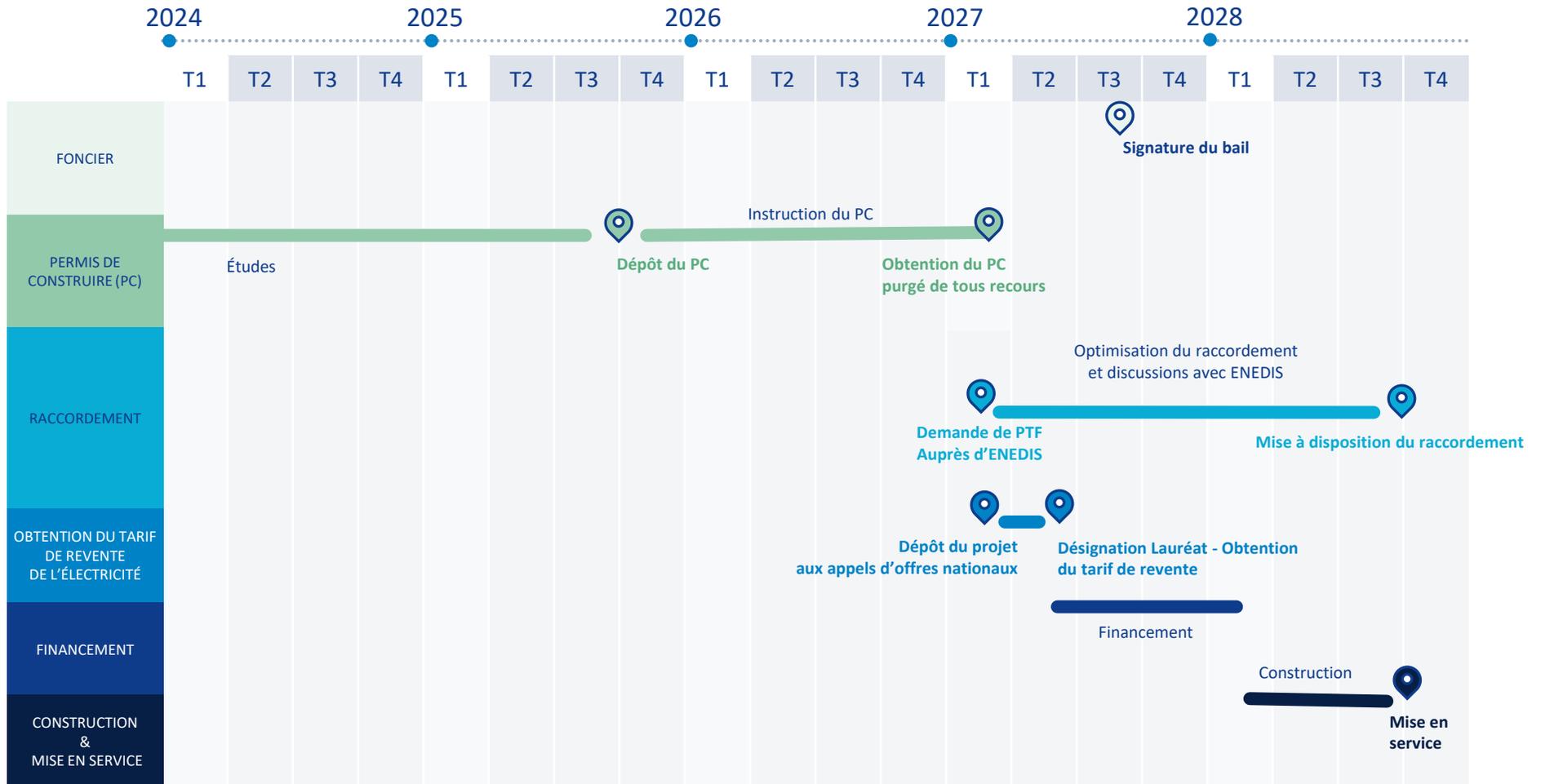
Le zonage actuel est secteur A.
Ce secteur est compatible avec un projet agrivoltaïque car :

« les équipements d'intérêt collectif et services publics (locaux techniques et industriels) sont autorisés à condition de ne pas porter atteinte au caractère agricole » de la zone.



Zonage du PLU de la Communauté de communes Meuse-Rognon

Calendrier du développement



L'historique du projet

Une concertation sur-mesure... :

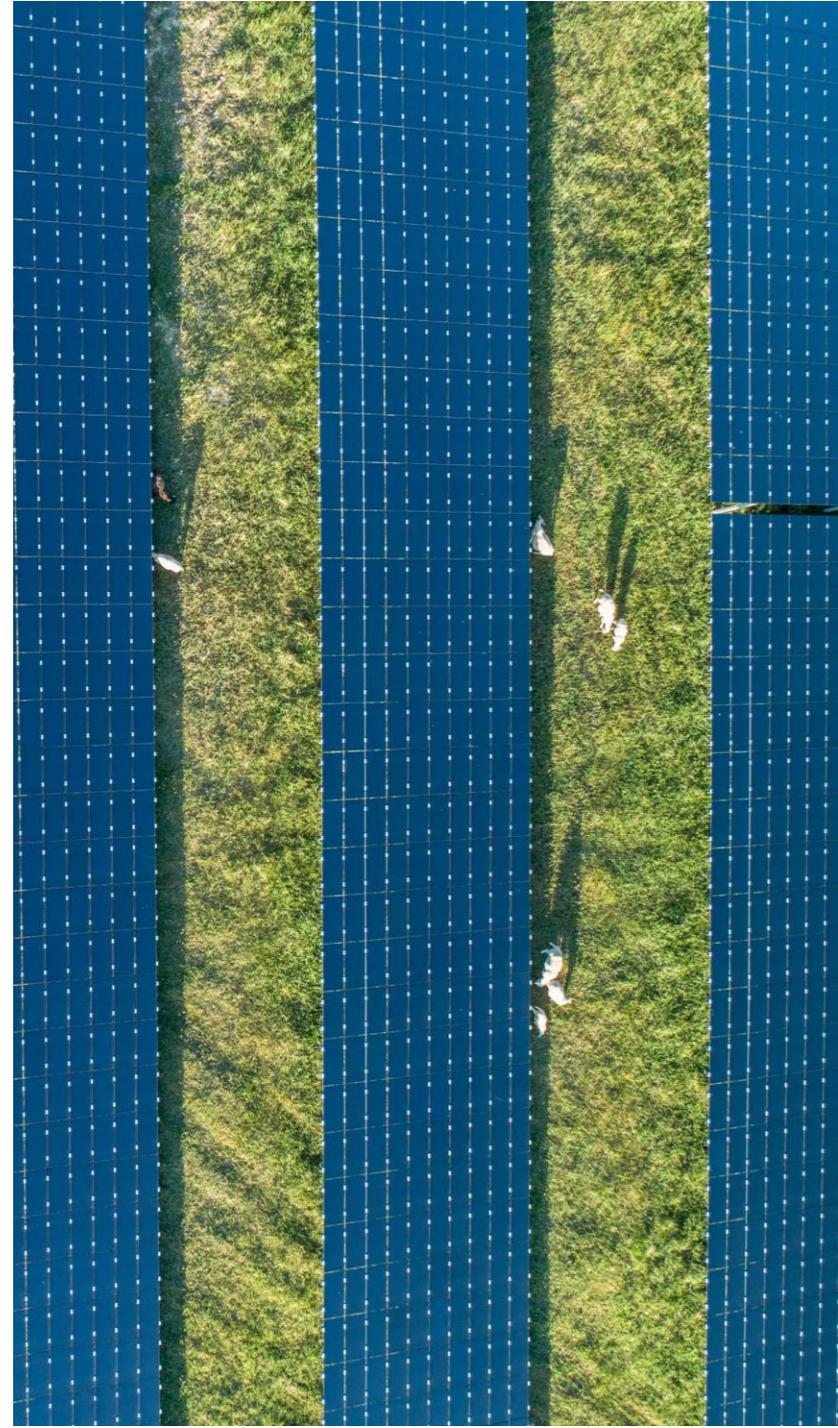
- **Le respect d'une charte interne de concertation**
- **Un objectif poursuivi : la meilleure intégration du projet dans un territoire et le partage d'information avec ses acteurs**

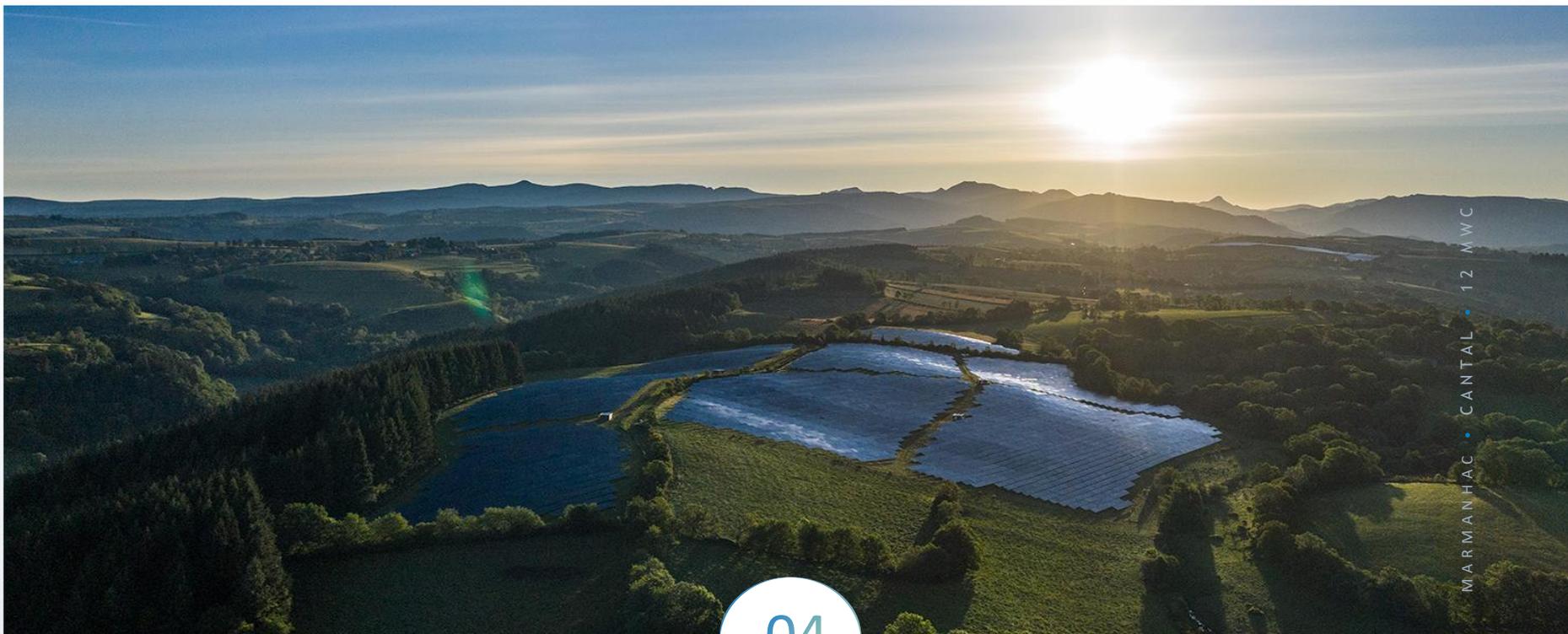
Quelques dates-clefs :

- **Rencontre et présentation du projet au maire délégué de Goncourt le 01 mars 2024**
- **Présentation du projet en revue de projet le 15 mai 2025**
- **Organisation d'une permanence publique le 10 juin 2025**

...et qui se poursuivra après le comité de projet :

- **Poursuite du dialogue avec tous les acteurs du territoire**
- **Organisation d'une enquête publique par les services de l'état**





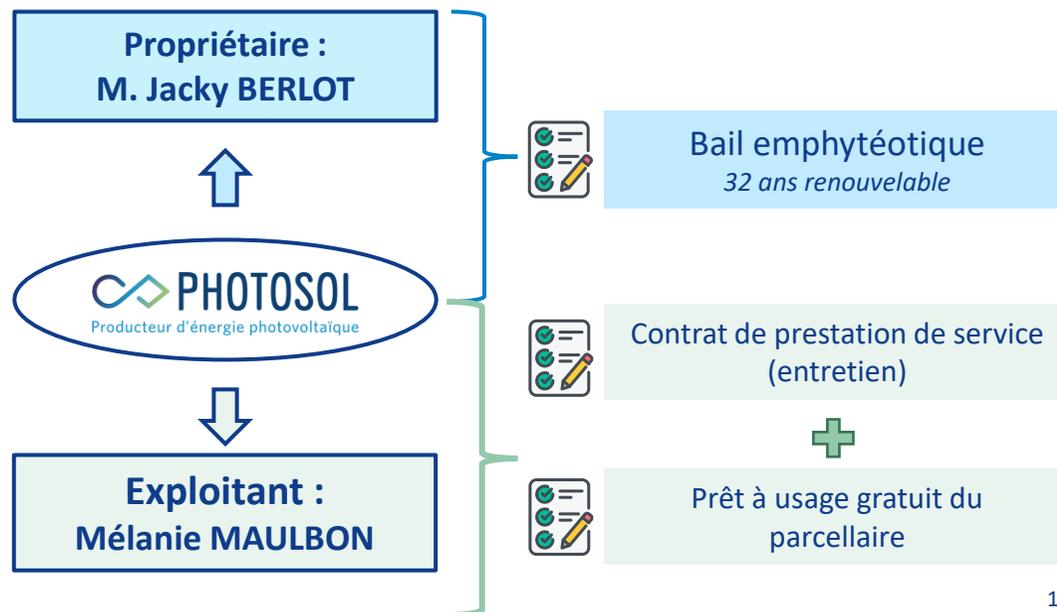
04

La présentation du projet agricole

Un parc agrivoltaïque s'inscrivant dans le projet d'installation d'une jeune agricultrice

- **Objectif du projet agrivoltaïque : conforter l'installation de l'EI Mélanie MAULBON**
 - Mélanie est installée depuis 2019
 - L'exploitation compte 250 brebis, sur 30 ha de pâtures.
 - L'objectif est d'augmenter la troupe ovine, et d'accéder à de nouvelles pâtures.
- **Le projet agricole envisagé :**
 - Production ovin viande
 - Pâturage de 40 brebis sur la parcelle (chargement = 5 brebis/ha pour l'instant)
 - Pâturage tournant prévu sur les parcelles du projet
- **Etudes du projet en cours :**
 - Chambre d'Agriculture de la Haute-Marne (étude technico-économique, étude de sol et EPA)

Commune de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon (52150)					
Préfix	Section	Parcelle	ha	a	ca
225	ZK	3	1	57	80
225	ZK	4	8	1	80
SURFACE TOTALE			9	59	60



Retours d'expériences sur les synergies entre un parc PV et activité ovine



INTERREG
ÉCOSYSTÈME PRAIRIAL (UREP)

Pousse de l'herbe sous les panneaux

2 parcs agriPV : Braize (03)-JPEE et à Marmanhac (15) - Photosol, depuis 2020

- ✓ Production de biomasse équivalente sur l'année
 - ✓ Pousse de l'herbe plus régulière
 - ✓ Effet protecteur en période sécheresse



Poids des agneaux sous les panneaux

Parc de Verneuil (58) - Photosol, Été 2021 et 2023

- ✓ + 3 kg de poids vif pour les agneaux élevés sous panneaux entre l'agnelage et le sevrage, en 2021 sur année humide
- ✓ + 5kg en 2023 sur année sèche
- ✓ 3,6% de mortalité des agneaux contre 12,7% sur témoin

Lot	Date pesée sevrage	Age à la pesée	Poids au sevrage	GMQ mise à l'herbe - sevrage	Chargement
Témoin	06/08/21	131 jours	27,4 kg	172 g / j	4,5 brebis suitées de 7 agx par ha
Sous panneaux		130 jours	30,3 kg	198 g / j	
Sous panneaux	12/08/22	133 jours	30,7 kg	202 g / j	
Témoin	18/07/23	117 jours	24,2 kg	165 g / j	
Sous panneaux		118 jours	29,1 kg	206 g / j	



MARMANHIAC • CANTAL • 12 MWc

05

Un projet intégré dans son territoire

Les enjeux écologiques

Focus sur la flore et les habitats



Producteur d'énergie photovoltaïque

Projet agrivoltaïque de Goncourt (52)

Étude écologique

Synthèse des enjeux au regard
des habitats naturels et de la flore

Aires d'étude

Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

Aire d'étude immédiate (50 m)

Niveau de l'enjeu

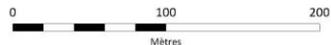
Modéré

Faible

Très faible

Espèce patrimoniale - Statut LRR

Modéré - Véronique de Scheerer (*Veronica scheereri*) - NT



Réalisation : AUDDICÉ, janvier 2025
Sources de fond de carte : IGN BD ORTHO, 2022
Sources de données : PHOTOSOL - AUDDICÉ, 2024



Enjeu faible à la majorité du site (prairies paturées), et **ponctuellement modéré** pour une espèce patrimoniale sur site (Véronique à feuilles de Sarriette) et pour le boisement hors du site à l'est.



La synthèse des enjeux écologiques

De faible à fort



Producteur d'énergie photovoltaïque

Projet agrivoltaïque de Goncourt (52)

Étude écologique

Synthèse des enjeux écologiques

Aires d'étude

Zone d'implantation Potentielle (ZIP)

Aire d'étude immédiate (50 m)

Niveau de l'enjeu

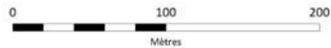
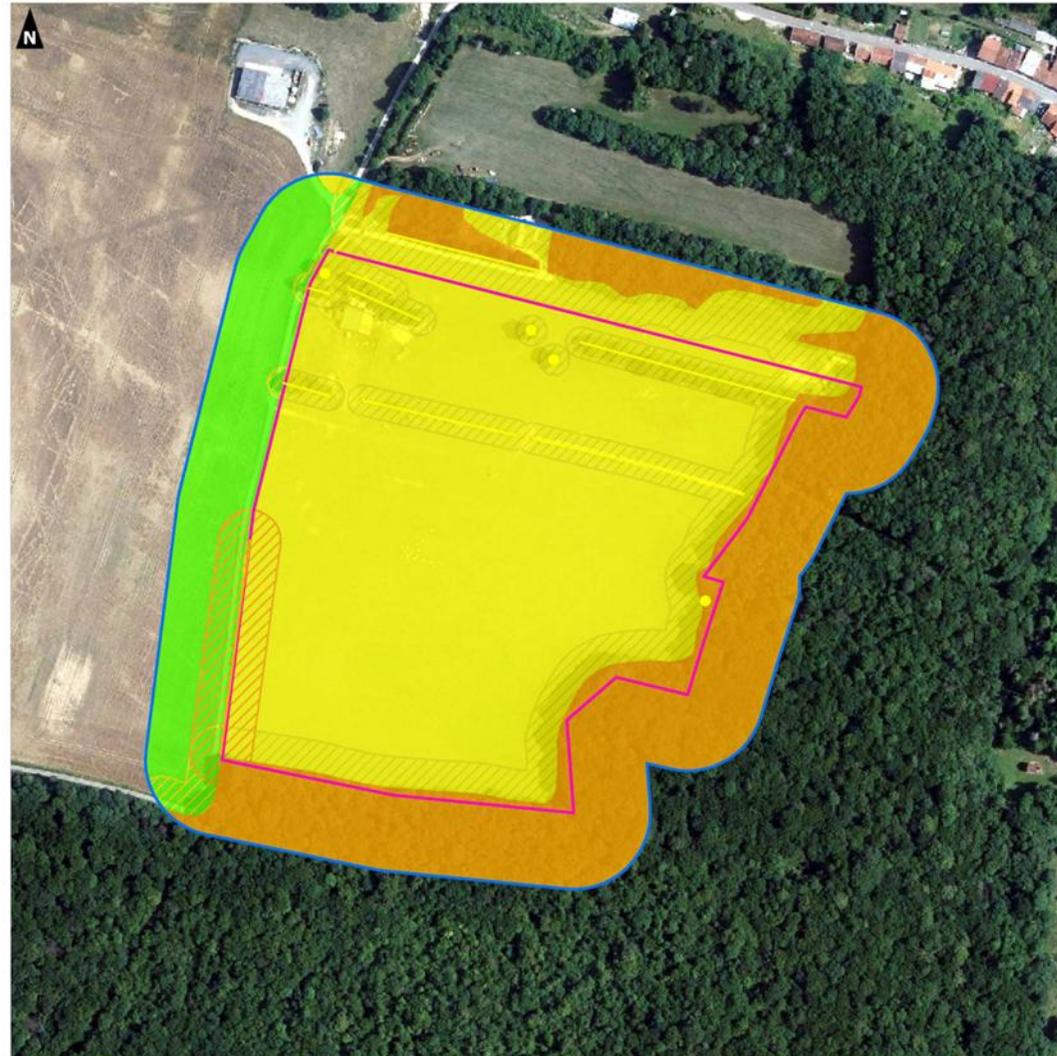
Fort

Fort (20 m)

Modéré

Modéré (10-20 m)

Faible



Réalisation : AUDDICÉ, février 2025
Sources de fond de carte : IGN BD ORTHO, 2022
Sources de données : PHOTOSOL - AUDDICÉ, 2025

Recommandations du Bureau d'étude :

- Eviter les zones arbustives à boisées
- Eviter une surface d'un hectare aux abords de la haie où niche la Pie-grièche écorcheur
- Préserver les continuités écologiques

Les enjeux paysagers

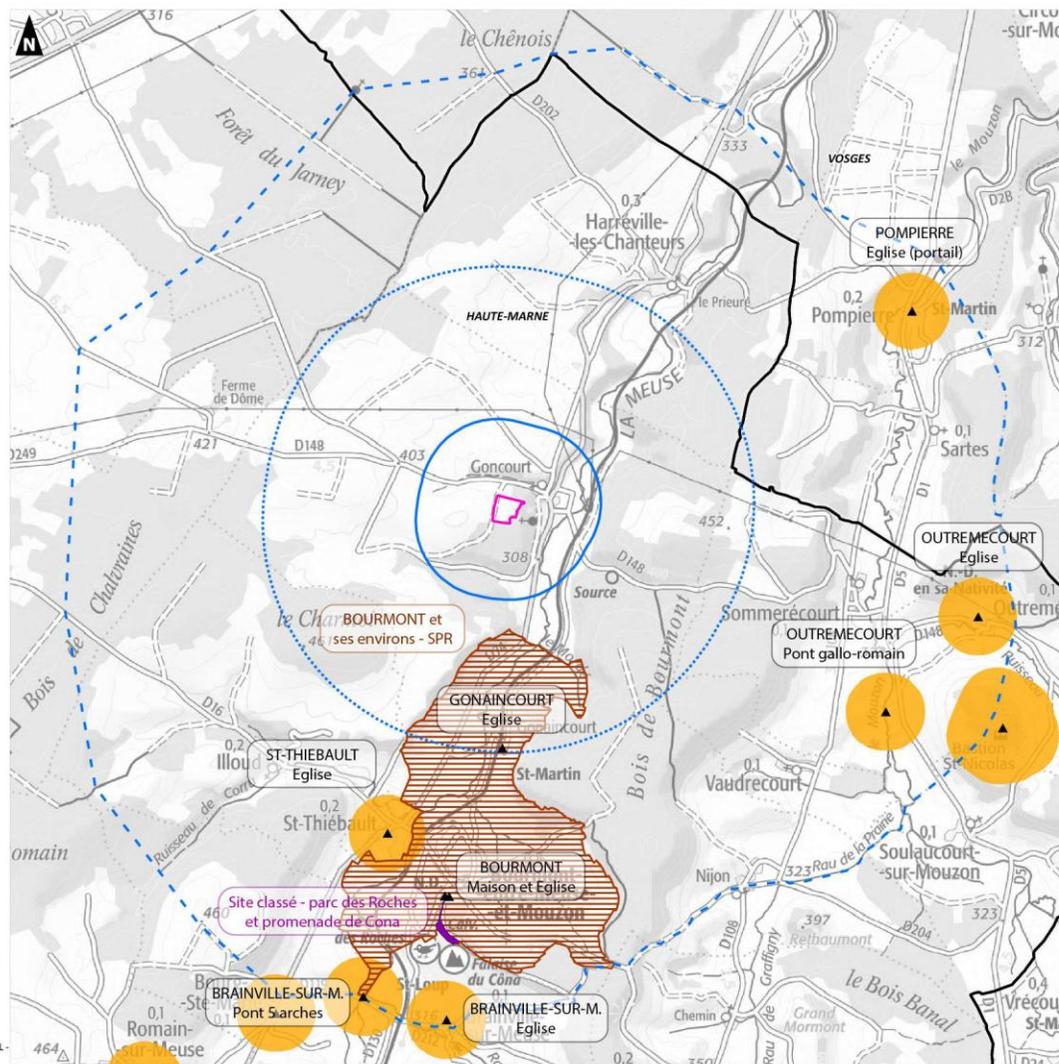
Les monuments historiques et patrimoines remarquables : des enjeux nuls à faibles

PHOTOSOL
Producteur d'énergie photovoltaïque
Projet agrivoltaïque de Goncourt (52)

Expertise paysagère

Carte n°4 :
Patrimoine réglementaire

- Aires d'étude**
 - Zone d'implantation Potentielle (ZIP)
 - Aire d'étude immédiate (1 km)
 - Aire d'étude rapprochée (3 km)
 - Aire d'étude éloignée (5 km et plus)
- Limites administratives**
 - Limite départementale
- Monuments historiques**
 - ▲ Monument historique
 - Périmètre délimité des abords
- Sites**
 - Site classé
 - Site Patrimonial Remarquable (SPR)



9 MH situés dans l'aire d'étude éloignée : le plus proche est situé à 3,1 km du site à l'étude.

Aucune relation visuelle

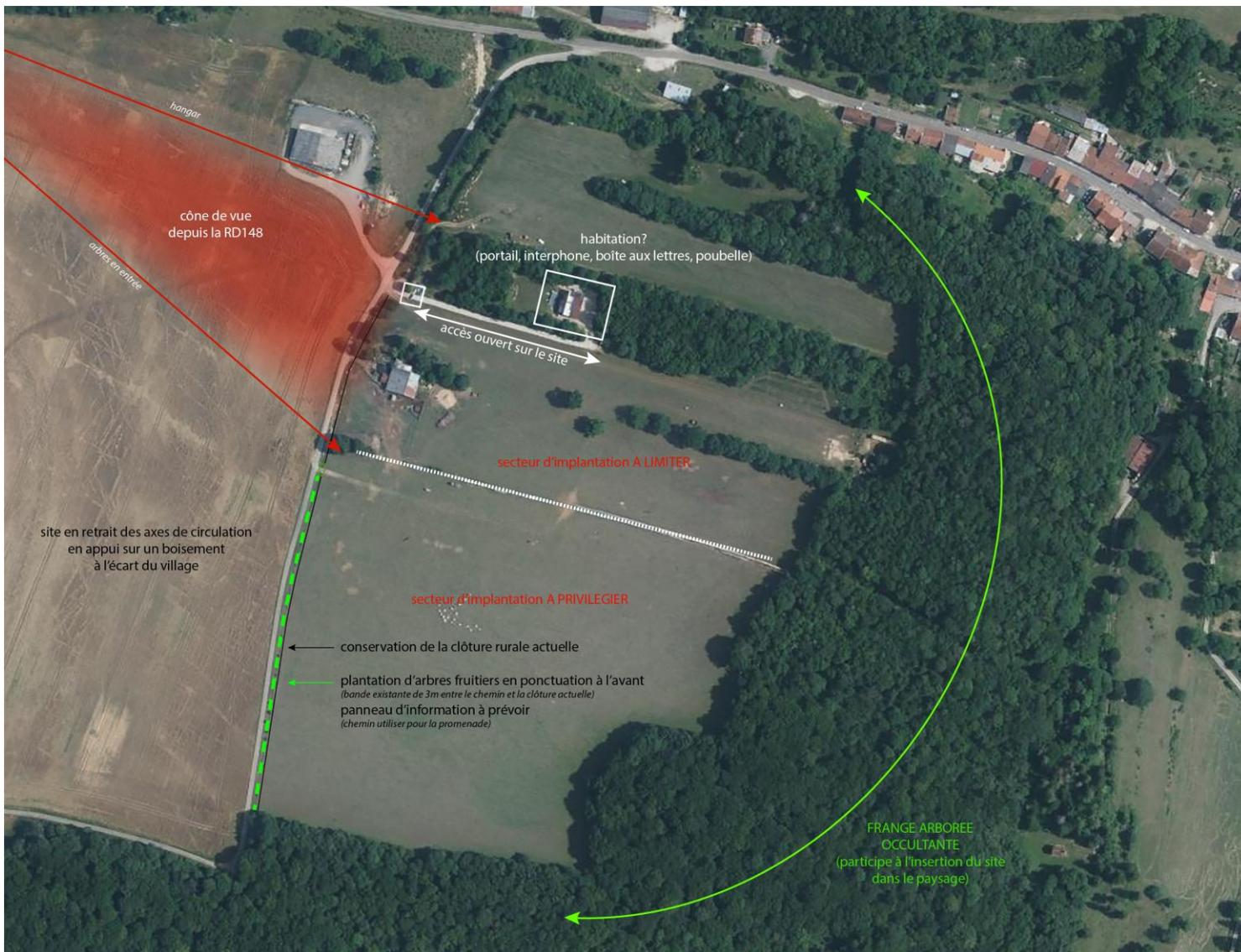
Enjeu vis-à-vis du patrimoine jugé faible.

0 1 2
Kilomètres

Réalisation : AUDDICE, Janvier 2025
Sources de fond de carte : IGN SCAN 100
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - ATLAS DES PATRIMOINES - PHOTOSOL - AUDDICE, 2025

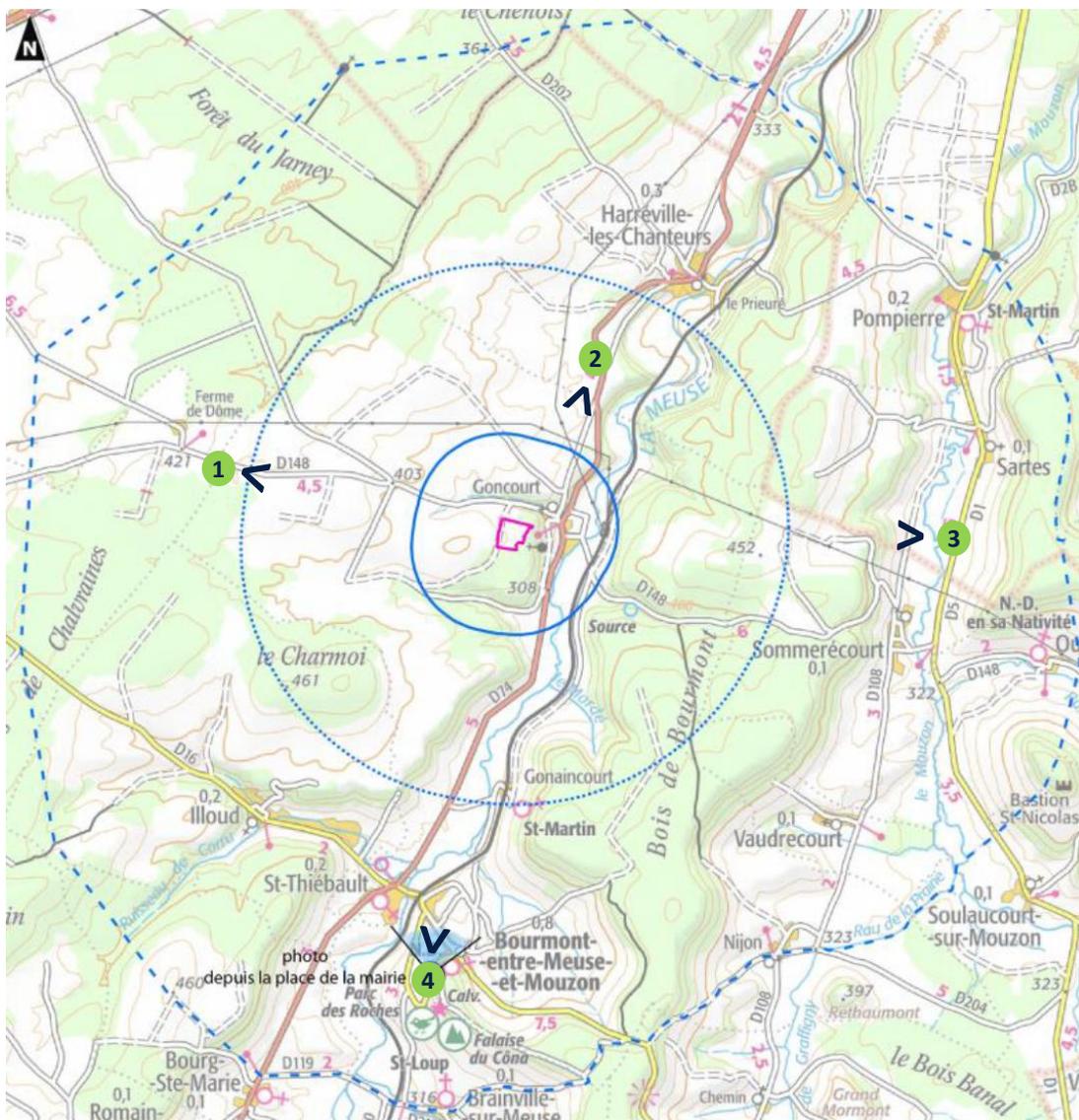
Les enjeux paysagers

Des covisibilités limitées



Les enjeux paysagers du projet

Des covisibilités limitées



1 Vue depuis la RD148 à l'Ouest du site



2 Vue depuis la RD74 au Nord du site



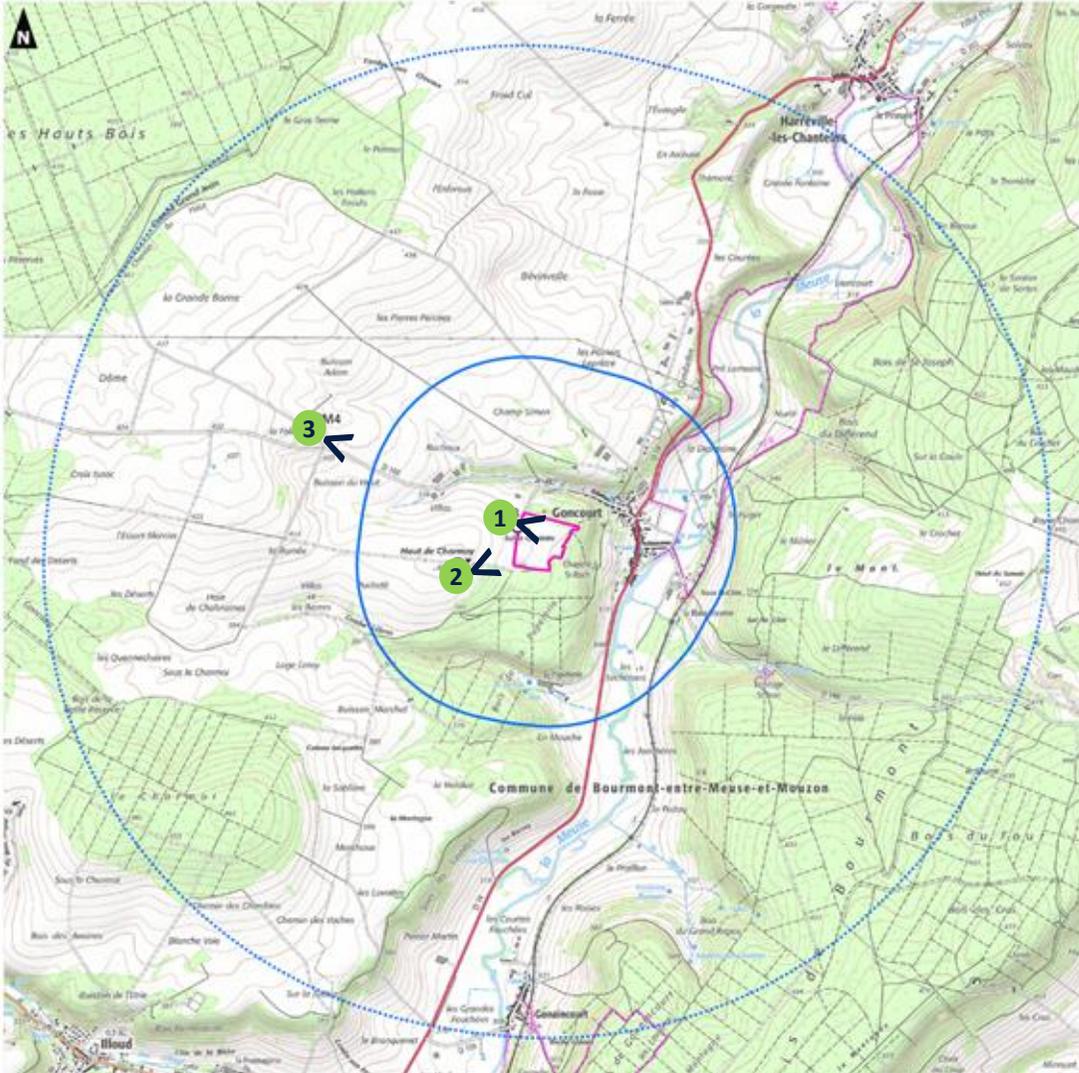
3 Vue depuis la sortie de Pompierre à l'Est du site



4 Vue depuis les hauteurs de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon au sud du site



Les vues privilégiées pour la réalisation des photomontages



1 Vue proche depuis l'entrée au Nord-Ouest du site



2 Vue intermédiaire depuis le chemin au Sud-Ouest du site



3 Vue éloignée depuis la RD148 à l'Ouest du site

Aperçu du projet envisagé

- ◆ Surface clôturée : 7,8 ha
- ◆ Puissance pressentie : 4,5 MWc
- ◆ Espace panneaux à panneaux : 4,50 m
- ◆ Technologie fixe au sol
- ◆ Installations : 1 poste de livraison/transformation, 2 locaux techniques et 1 citerne

Prise en compte des enjeux :

- ◆ Conservations des haies et écrins boisés
- ◆ Evitement d'un hectare à proximité de la haie où niche la pie-grièche écorcheur
- ◆ Recul de 30 m par rapport aux zones boisées
- ◆ Intégration des bâtis dans le paysage



Poste de livraison



Citerne



Estimation des retombées économiques locales

- ◆ **Les taxes locales (CET, TF, IFER) versées par Photosol aux collectivités locales s'élèveraient environ à 14 600€ par an** selon les taxes actuelles* et pour un projet d'une puissance de **4,5 MWc** (montant qui sera affiné selon le taux de la commune et des assiettes fiscales de CFE et CVAE).
- ◆ La mise en place d'un financement participatif ouvert à tous les riverains.

RÉPARTITION DES TAXES IFER, CET ET TAXE FONCIÈRE AUX COLLECTIVITÉS LOCALES POUR UNE PUISSANCE INSTALLÉE DE 4,5 MWc

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MEUSE ROGNON



COMMUNE DE BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON



DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE



TAXE FONCIÈRE
 CET
 IFER

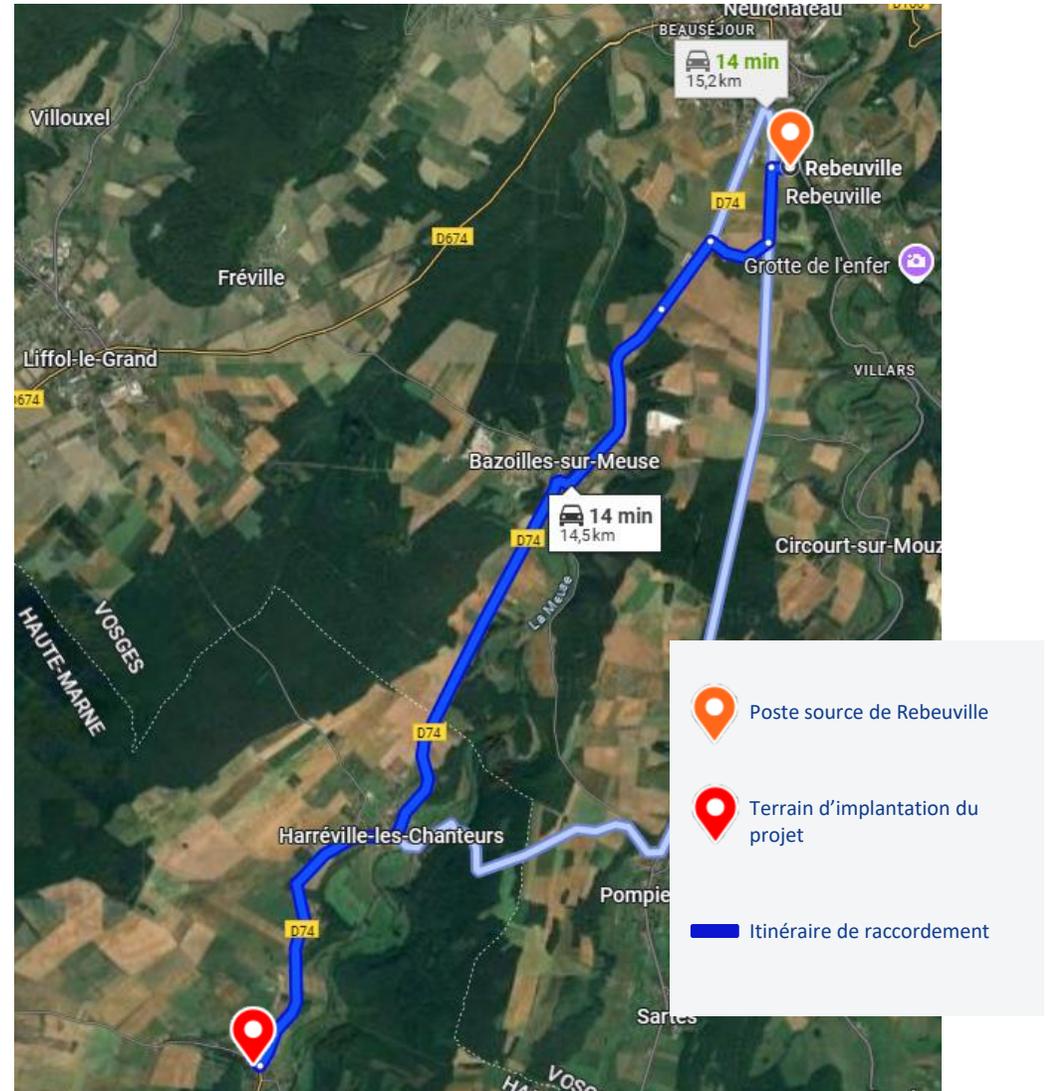
*Ces chiffres sont estimés sur la base des montants de taxes payées par Photosol sur l'ensemble de son portefeuille du parc photovoltaïque.

L'hypothèse de raccordement

Par piquage ou au poste-source de Rebeville

Hypothèse de raccordement du projet

- ◆ Poste-source le plus proche : **Rebeville**
- ◆ Distance de raccordement : **14,5 km**
- ◆ Piquage possible à 5 km du site



Des questions ?

Vous pouvez nous contacter à l'adresse

concertation-projets@photosol.fr